

AVENANT N° 2

A la convention d'intervention foncière conclue entre
la commune Saint-Prix
et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Convention signée le 28 septembre 2017 modifiée par
Avenant n°1 signé le 24 janvier 2020

Entre

La commune de Saint-Prix représentée par son Maire, Céline VILLECOURT, dûment habilitée à signer
le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du25 septembre 2020 ;
désignée ci-après par le terme « la commune »,

d'une part,

et

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et
commercial, créé par décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, dont le siège est situé 14 rue Ferrus,
à Paris 14ème arrondissement, représenté par son Directeur Général, Gilles BOUVELOT, nommé par
arrêté ministériel du 18 décembre 2020 et habilité à signer le présent avenant par délibération du
Bureau en date du ;

désigné ci-après par les initiales « EPFIF »,

d'autre part.

Préambule

Par convention signée avec la commune de Saint-Prix en septembre 2017, l'EPFIF s'est vu confier une mission de veille foncière sur les périmètres dits « Centre-Ville » et « Route de Montmorency ».

Un avenant signé le 24 janvier 2020 a étendu l'intervention de l'EPFIF à une veille foncière sur les zones urbaines (U), afin de permettre la réalisation des objectifs triennaux de création de logements sociaux des périodes futures, par des opérations mixtes.

Afin de poursuivre le partenariat, le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention de 18 mois.

Article 1 – Modification de la durée de la convention

L'article 2 intitulé « Durée de la convention » de la convention d'intervention foncière entre la commune de Saint-Prix et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 28 septembre 2017 et modifiée par avenant n°1 le 24 janvier 2020, est modifié de la manière suivante :

« La présente convention s'achève le 30 juin 2027 ».

Les autres dispositions de la convention d'intervention foncière entre la commune de Saint-Prix et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, signée le 28 septembre 2017 et modifiée par avenant n°1 le 24 janvier 2020, demeurent inchangées.

Fait à, le.....

La commune
Saint-Prix



Le Maire

L'Etablissement Public Foncier
d'Ile-de-France

Gilles BOUVELOT
Le Directeur Général